



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1518

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Projet de recherche et de développement Dose LESS 2 - Convention-cadre 2010-2013**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1518**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Projet de recherche et de développement Dose LESS 2 - Convention-cadre 2010-2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du 11 mai 2009, le conseil de Communauté a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine de Lyon sur les projets de recherche et développement (R&D) des cinq pôles de compétitivité lyonnais et a voté l'individualisation d'autorisation de programme à hauteur de 0,6 M€ pour le pôle de compétitivité Techtera.

Le pôle de compétitivité Techtera ambitionne de se positionner comme le premier pôle européen de textiles techniques et fonctionnels (TTF) et de créer une dynamique forte en privilégiant l'innovation facteur de compétitivité et de développement. Techtera constitue, avec 140 petites et moyennes industries (PMI) significatives et groupes internationaux (Porcher, Hexcel, Ferrari, Thuasne, Gibaud, Ganzoni, etc.) occupant plus de 10 000 emplois qualifiés, la première concentration européenne d'entreprises spécialisées dans les textiles techniques et réalise 12 % de la production européenne. Au niveau national, il représente 65 % de la production française des textiles techniques (plus de 300 000 tonnes), équivalent à deux milliards d'euros de chiffre d'affaires.

La stratégie de développement du pôle Techtera s'appuie sur des projets de collaboration technologiques et industriels, ambitionnant de contribuer à la création d'emplois et d'atteindre une croissance de chiffre d'affaires.

Depuis sa création, le pôle Techtera a accompagné 35 projets de R&D et a participé à la labellisation de 15 projets.

Chaque année, les projets labellisés par le pôle feront l'objet d'une validation par l'Etat et donneront lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque partenaire définira son niveau d'intervention.

La Communauté urbaine envisage de soutenir en 2010 le projet "Dose LESS 2" co-labellisé par le conseil d'administration du pôle de compétitivité Techtera et celui du pôle de compétitivité Trimatec.

Le développement du pôle de compétitivité Techtera renforce la politique de la Métropole Créative, conduite par la Communauté urbaine.

Le projet Dose LESS 2**Les enjeux du projet**

Avec plus de 300 000 travailleurs exposés en 2006 en France, dont 165 000 personnels médicaux, 51 000 travailleurs du nucléaire, 43 000 travailleurs hors nucléaire et 18 000 chercheurs, la protection de ces populations est un sujet à enjeux.

Aujourd'hui, l'utilisation de protection à base de plomb est fortement menacée du fait de son impact sur la santé des personnes et sur l'environnement. Cette situation se traduit aujourd'hui par une pression des clients des produits utilisant ces matériaux (remplacement par de nouveaux matériaux comme les terres rares) mais, très rapidement, ces matériaux seront réglementairement interdits. Or, aujourd'hui, il n'existe pas de produits de substitution.

Cette situation devient préoccupante pour toutes les sociétés utilisatrices ou fabricantes de ces matériaux et il importe de trouver des solutions alternatives dans un délai de 3 ans.

Descriptif du projet

L'objectif du projet est de développer des textiles techniques atténuateurs de rayonnement ionisant dotés de performances supérieures aux matériaux actuellement disponibles sur le marché.

Outre l'amélioration des performances d'atténuation, les travaux porteront sur la recherche d'un produit de substitution de plomb dans une démarche clairement affichée dans le cadre de développement durable, en particulier sur :

- la synthèse des copolymères chargés par des terres rares (nanoparticules),
- la fonctionnalisation de particules d'oxydes dans les polymères sélectionnés, l'enduction de poudres de terres rares (mise en œuvre en surfaces) par l'utilisation de deux technologies.

Sera également traité le greffage par bombardement par faisceau d'électrons et la formulation à base de liant organique pouvant incorporer une très forte quantité d'oxyde de terres rares.

Ces matériaux seront ensuite déclinés pour fabriquer toute une gamme de protection allant du matelas de protection collective, du tablier de protection individuelle en passant par le développement d'une tenue universelle innovante.

Toutes les contraintes environnementales pour la fabrication de ces nouveaux matériaux seront également prises en compte lors de ce développement. Ce projet s'inscrit dans la logique industrielle amorcée par les entreprises de la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA). Il contribuera à l'émergence en France, et notamment en Rhône-Alpes et en région PACA, de fortes compétences en réseau dans le textile technique dédié aux équipements de protection pouvant prétendre à une dimension européenne.

La durée du projet est de trois ans.

Retombées attendues pour les entreprises et le territoire

Scientifiquement, il s'agit de développer de nouveaux textiles radioprotecteurs par des nouveaux procédés en respectant l'environnement. Les retombées industrielles seront de permettre aux sociétés utilisatrices comme Melox de proposer à leurs opérateurs une protection confortable, respectant l'environnement et conforme à la réglementation, à un coût identique au coût actuel. De plus, permettre à la société commercialisant ces produits de compléter sa gamme avec des produits radioprotecteurs innovants fabriqués avec des matériaux "verts", sans plomb dans le secteur du nucléaire et du médical en France et en Europe. De plus, la société fabriquant les textiles techniques en général et de protections en particulier comme Porcher industrie et Rhovyl de pouvoir proposer des nouveaux matériaux qui vont leur permettre de conserver leurs parts de marché voire d'en gagner de nouvelles. Les impacts en terme d'emploi sont très forts au vu du montant de chiffre d'affaires impliqué.

Retombées environnementales et sociétales attendues

Les retombées environnementales sont importantes car le plomb, aujourd'hui utilisé dans les produits de radioprotection, a une nocivité importante pour les hommes comme pour l'environnement. Le remplacement de ce métal par un composant moins nocif pour l'environnement est un objectif affiché du projet. De plus, Armines, l'école des Mines d'Alès, développera une approche de type analyse du cycle de vie en collaboration avec les autres partenaires, en vue d'assurer la viabilité des procédés mis en œuvre et des matériaux élaborés dans le projet. L'objectif étant de limiter au maximum leurs impacts sur l'environnement depuis la fabrication jusqu'à la fin de la vie des produits utilisant ces matériaux.

Budget prévisionnel (en €) 2010-2013

Enseigne commerciale	Assiette de l'aide (en €)	Demande de subvention (en €)	Fonds unique interministériel (FUI)	Fonds européen de développement régional (FEDER)	Communauté urbaine de Lyon
Melox SA	296 055	74 014	74 014		
Creat	421 919	126 576	126 576		
Porcher Industries	355 177	106 553	106 553		
Promega	275 560	124 002			124 002
Rhovyl	273 640	82 092	82 092		
Université de Montpellier II	208 188	208 188	208 188		
Université Claude Bernard	390 954	390 954	260 636	130 318	
Armines	360 631	162 284	162 284		
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)	192 109	76 844	76 844		
Total	2 774 233	1 351 507	1 097 187	130 318	124 002

Modalités d'intervention

Comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet.

La subvention de la Communauté urbaine sera versée à la société Promega pour le développement du projet Dose LESS 2.

La participation financière de la Communauté urbaine fera l'objet de convention particulière avec les contractants du projet qu'elle souhaite soutenir pour un montant global de 124 002 € en 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le soutien au projet de recherche et développement (R&D) labellisé par l'Etat en 2010, relatif au pôle de compétitivité Techtera, pour le financement du projet de recherche et de développement Dose LESS 2 pour un montant de 124 002 €,

b) - la convention-cadre à passer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires et l'engagement de l'Etat sur la période 2010-2013.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention-cadre.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 2062, le 11 mai 2009 pour la somme de 600 000 € en dépenses.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010, 2011 et 2013 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1557, selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € en 2010,
- 50 000 € en 2011,
- 24 002 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.